



Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC d'Aix - Bastia  
Numéro d'inscription : 4100091386  
SARL au capital social de 2 000 euros  
SIRET : 900 310 988 00010 RCS de Nice  
7, rue d'Autun – Bureau LPF - 06 000 NICE  
Tél : 06 59 42 05 86 – [sophie.cipri@ciso-strategie.com](mailto:sophie.cipri@ciso-strategie.com)

---

**ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE**

31 rue de Chabrol  
75010 PARIS

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

*Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31/12/2025*

À l'Assemblée Générale de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF),

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Nice, le 03/06/2026

Le Commissaire aux comptes



**CISO**, représenté par

Sophie CIPRI